



Institut Notre Dame du Rosaire
Rue Tanixhe, 27
4020 Bressoux

04/341.41.51

Direction : Madame Anne-Françoise THEATE

indrbressoux@gmail.com

iNDR.EU

Règlement des études

1. Cours philosophique.

Notre école est une école chrétienne. Cela veut dire qu'on y annonce Jésus-Christ et que les enfants y sont éduqués selon les valeurs chrétiennes développées dans le projet éducatif.

→ La participation au cours de religion catholique ainsi qu'aux célébrations est donc obligatoire.

2. Horaire.

8h35 à 12h15
13h30 à 15h10 (pas le mercredi)

Attention : la porte de la cour maternelle est fermée dès 8h45. Il faut arriver bien avant ! Avant 8h20, il n'y a pas de surveillance dans la cour maternelle.

→ Chaque enfant arrive à l'heure ! Après la fermeture des portes, il n'est plus possible pour les parents d'apporter un sac ou autre à l'école.

3. Etudes ou garderies.

Etude surveillée de 15h30' à 16h30' (veillons à ne pas déranger avant 16h30 !!)

Garderies :

- le matin à partir de 7h15'

* de 15h30 à 16h30

* de 16h30 à 17h45

* le mercredi jusqu'à 13h

Participation aux frais : 0,50 € par période *

L'achat de cartes d'étude et de garderie (2€) doit se faire obligatoirement le vendredi précédent. Si vous arrivez après les heures prévues, des frais supplémentaires vous seront facturés.

En cas de problème, vous pouvez contacter la garderie au 04.341.41.51.

L'étude n'est pas une remédiation. Nous pouvons vous renseigner par rapport aux écoles de devoirs du quartier. Durant l'étude, nous attendons de tous un comportement et une attitude de travail corrects. Si ce n'était pas le cas, nous nous verrions dans l'obligation d'exclure l'élève concerné. Afin de perturber le moins possible le travail des enfants, merci de venir les rechercher à 16h30 et pas avant.

4. Rangs.

A 12h15'	Sortie rue Louis Willems Les parents des élèves des classes maternelles reprennent leurs enfants dans la cour.
A 15h10' et 12h15' le mercredi	- Sortie rue Tanixhe pour les 5es et les 6es. - Sortie rue Louis Willems pour les maternelles et les élèves de 1 ^{res} , 2 ^{es} , 3 ^{es} , 4 ^{es} . Nous demandons aux parents de dégager rapidement la porte de l'école maternelle, ceci afin de faciliter la sortie de tous.

→ Les parents veillent à libérer le trottoir de l'école.

5. Approximation des frais prévus pour l'année scolaire

Accueil	Activités et sorties en lien avec les projets : 25€
1ère maternelle	Activités et sorties en lien avec les projets : 45€
2ème maternelle	Activités et sorties en lien avec les projets : 45€
3ème maternelle	Aquarium : 1€ Cinéma : 4€ Excursion chez les indiens : 17€
1ère primaire	Activités en lien avec les projets : 40€ Excursion : 25€
2ème primaire	Activités en lien avec les projets : 30€ Classes de ferme : 130€
3ème primaire	Activités en lien avec le projet : 30€ Spectacle culturel : 10€
4ème primaire	Classes sportives à Arlon : 100€ Activités en lien avec les projets : 30€
5ème primaire	Classes vertes : 175€
6ème primaire	Classes de mer : 140€ Activités en lien avec projet(s) : 25€

Un fond de solidarité existe pour soutenir les familles en difficultés financières pour le paiement des classes de dépaysement. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez verser sur le compte : BE30 0682 4377 8811 en indiquant en communication : fond de solidarité.

Le relevé des frais scolaires ne sera pas fourni chaque trimestre pour éviter un gaspillage de papier mais il sera donné uniquement sur demande au bureau.

6. Collations et repas

a. *Collations:*

Les chips, les berlingots de jus, sodas et autres boissons sont interdits. Seule l'eau est autorisée. Nous vous invitons à investir dans l'achat d'une gourde afin de vous inscrire avec nous dans une démarche visant à réduire les déchets et à être plus respectueux de l'environnement.

Dans le but de promouvoir une alimentation saine et encourager les enfants à consommer davantage de fruits et légumes, l'Union Européenne et la Région Wallonne financent un programme de soutien aux écoles.

Concrètement, les mardis et mercredis, en primaire, chaque élève recevra **gratuitement** un potage pour sa collation. Et **chaque vendredi**, votre enfant recevra **gratuitement un fruit** pour sa collation. Les dates pour le début de ces actions vous seront communiquées en temps utile.

b. *Nous encourageons vivement les parents à reprendre leurs enfants durant le temps de midi.*

c. *Dîners tartines :*

→ Les tartines seront dans une boîte ou un emballage hermétique et propre, le tout marqué au nom de l'enfant.

→ Les parents ne peuvent venir trouver les enfants dînant à l'école.

→ Pour les élèves qui dînent à l'école, les sorties à midi sont interdites.

Si exceptionnellement, un enfant devait rentrer à midi, un mot écrit par les parents est indispensable.

→ Les enfants ont une attitude correcte lors du repas et durant la récréation.

Si ce n'était pas le cas, nous vous solliciterons pour reprendre votre enfant durant le temps de midi.

7. Avis aux parents.

- Si vous désirez rencontrer un enseignant, veuillez convenir avec lui du moment de l'entrevue, notamment par l'intermédiaire du journal de classe.
 - Les parents quittent le plus rapidement possible les cours de récréation.
 - L'utilisation du module dans la cour maternelle n'est pas autorisée en dehors des récréations de 10h et midi sous la surveillance d'un membre du personnel.
 - Il est interdit de fumer dans l'école et d'y amener des chiens y compris dans les cours de récréation.
 - Les parents ne peuvent venir gronder d'autres enfants. En cas de problème, ils contactent les surveillants ou les enseignants ou la direction.
 - Les parents encouragent leurs enfants à être obéissants, polis et pacifiques partout et particulièrement dans les cours de récréation (où on ne peut jouer qu'avec des ballons en mousse légère).
 - Depuis 2012, des enfants médiateurs ont été formés. Ils peuvent être une oreille attentive en cas de conflit.
 - Les GSM, les tablettes... sont interdits à l'école et seront confisqués.
 - Les manteaux et accessoires d'hiver seront marqués au nom de l'enfant et les gants seront attachés par un cordon (en maternelle)
 - Les tenues vestimentaires et les coiffures des enfants seront correctes et décentes (ex. : pas de boucles d'oreilles pour les garçons, pas de coloration ou coupe de cheveux fantaisiste des cheveux, maquillage, vernis, ...). Le port du voile n'est pas autorisé.
 - L'école se réserve le droit de juger incorrectes certaines tenues.
 - En principe, l'usage du téléphone de l'école est interdit aux enfants. Ils pourront cependant l'utiliser gratuitement pour un motif valable et urgent en relation avec l'école (accident, maladie). Pour les autres communications occasionnelles il vous sera réclamé 0,50€.
 - L'école rappelle qu'il est strictement interdit, par l'intermédiaire d'un écrit, d'un site Internet quelconque ou de tout autre moyen de communication (Blog, GSM, ...) :
 - De porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la dignité, à la réputation et à la vie privée des personnes ;
 - D'utiliser, sans l'autorisation préalable de l'intéressé, films, photos, logiciels ou bases de données.
- Une œuvre d'éducation ne peut se faire qu'à travers un partenariat (école-famille) qui reconnaît les rôles et les compétences des uns et des autres.
- Si la suspicion prend la place de la confiance, si la grossièreté prend le pas sur le dialogue, si les parents ne respectent pas le règlement, il est normal que l'école demande aux parents de trouver une autre école pour leur enfant.
- Lors des fêtes scolaires, nous vous rappelons que vos enfants sont sous votre entière responsabilité.
- Vérifiez régulièrement les cahiers. Signez les contrôles et le journal de classe chaque jour.**

8. Avis aux enfants.

Chaque élève doit faire preuve de savoir vivre et respecter les règles suivantes :

- **Je respecte les autres** : je surveille mon langage et mes manières, j'évite la violence physique et verbale, j'appelle les autres enfants par leur prénom, je respecte l'ambiance de travail en classe.
- **Je respecte les biens qui m'entourent** : J'ai mon matériel en ordre, je respecte le matériel mis à ma disposition, je trie mes déchets, je garde les lieux propres.
- **J'évite le danger** : Je ne quitte pas la classe ou l'école sans autorisation, je suis prudent en sortie, je n'apporte pas d'objets dangereux.
- **Je me prends en main** : Je suis ponctuel, je fais mes devoirs, je m'applique et je fais de mon mieux.

Pour mettre en avant le positif, les enfants ont la possibilité de recevoir des points verts.

9. Sanctions.

L'école est en droit de sanctionner le non-respect de ces règles.

Procédure des sanctions selon les faits :

- 1) rappel de la règle par un dialogue individuel ou collectif
- 2) avertissement écrit via le journal de classe
- 3) sanction donnée par un adulte compétent, adaptée à l'âge de l'enfant et à la situation
- 4) retenue
- 5) passage devant la commission disciplinaire (enseignant, direction et éducatrice)
- 6) mise en place d'un contrat disciplinaire
- 7) convocation des parents par l'enseignant ou la direction
- 8) rencontre avec l'enseignant ET la direction
- 9) renvoi d'un ou de plusieurs jours
- 10) procédure d'exclusion définitive

Remarque : Pour les faits graves, une trace sera conservée au sein de l'école. Toute mesure disciplinaire prise par l'école devra être respectée ; l'école s'engagera d'autre part à ne sanctionner qu'avec discernement.

Important : L'élève possède 3 permis à points dans son journal de classe pour l'ensemble de l'année. Ils devront être signés par les parents au besoin. Ces points peuvent être perdus en cas de non-respect du règlement.

Ce permis a pour but d'aider vos enfants à vivre dans un climat de respect.

Un élève « citoyen » deviendra un jour vraisemblablement un adulte « citoyen ». Soyons donc des exemples dans notre comportement.

10. Absences (pour les élèves de 3^{ème} maternelle et ceux de l'école primaire)

Veillez écrire un mot sur papier libre si vous devez venir chercher votre enfant plus tôt (ceci pour des raisons valables). Aucun enfant ne peut quitter l'école seul durant les heures scolaires (même avec un mot).

Veillez compléter le justificatif fourni par l'enseignant si votre enfant s'est absenté 1 ou 2 jours. (Document en annexe)

S'il s'agit d'une absence de 3 jours ou plus, les élèves doivent fournir un certificat médical. Dans ce cas, merci de signaler l'absence à l'école au plus tôt.

L'absentéisme étant cause d'échec et l'enseignement primaire étant obligatoire, l'école est tenue de signaler les absences non justifiées à l'inspection officielle qui peut en référer au Procureur du Roi.

11. Bulletins.

Trois fois par an, un bulletin vous informera du travail, de l'acquis et du comportement de votre enfant. Veillez l'examiner sérieusement et le signer.

12. Agenda scolaire.

2024/2025

1^{er} trimestre

- **Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles** : vendredi 27 septembre
- **Journée pédagogique** : le lundi 14 octobre
- **Toussaint** : du lundi 21 octobre au vendredi 1^{er} novembre inclus
- **Armistice** : lundi 11 novembre 2024
- **Fête de Noël à l'école** : le samedi 14 décembre
- **Vacances de Noël** : du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclus.

2^{ème} trimestre

- **Journée pédagogique** : le mardi 14 janvier
- **Carnaval de l'école le vendredi 14 février 2025**
- **Congé de carnaval** : du lundi 24 février au vendredi 7 mars 2025 inclus
- **Lundi de Pâques** : 21 avril 2025
- **Vacances de Printemps** : du lundi 28 avril au vendredi 9 mai 2025 inclus

3^{ème} trimestre

- **Jeudi de l'Ascension** : le 29 mai 2025
- **Lundi de Pentecôte** : le 9 juin 2025
- **Fancy-Fair** : le vendredi 23 mai et samedi 24 mai 2025
- **Les vacances d'été débutent le lundi 7 juillet 2025**

En dehors de ces congés légaux prescrits par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'école ne peut accorder d'autres congés.

13. Activités extérieures organisées dans le cadre des cours.

En 2^{ème} primaire, dans le cadre du programme scolaire, les enfants sont tenus de participer à trois journées à la ferme, encadrés par leurs enseignants et plusieurs accompagnateurs. *Les 4, 5 et 6 juin 2025*

En 4^{ème} primaire, dans le cadre du programme scolaire, les enfants sont tenus de participer à trois journées au centre ADEPS d'Arlon, encadrés par leurs enseignants et plusieurs animateurs. *Les 9, 10 et 11 octobre 2024*

En 5^{ème} primaire, dans le cadre du programme scolaire, les enfants sont tenus de participer durant une semaine aux classes vertes, encadrés par leurs enseignants et plusieurs accompagnateurs. *Du 9 au 13 juin 2025*

En 6^{ème} primaire, dans le cadre du programme scolaire, les enfants sont tenus de participer durant une semaine aux classes de mer, encadrés par leurs enseignants et plusieurs accompagnateurs. *Du 15 au 18 avril 2025*

14. Education physique.

Psychomotricité : dès l'école maternelle avec une psychomotricienne et avec une tenue adéquate ce jour-là (pas de robe pour les filles et des chaussures faciles à enlever)

Gymnastique : à partir de la première année primaire

- tenue sportive adaptée : t-shirt blanc à courtes manches et short bleu ou noir.
- pantoufles sans lacet et chaussettes.

Natation : à partir de la première année primaire. maillot une pièce pour les filles et slip de bain pour les garçons avec bonnet de bain et essuie

Toute absence au cours de gymnastique doit être justifiée par un motif écrit. Un certificat médical est nécessaire s'il s'agit d'une absence prolongée.

15. Hygiène.

→ L'élève se présentera à l'école chaque matin en ayant fait sa toilette et avec des vêtements propres.

→ Tout enfant porteur de poux, de lentes doit être soigné dans les plus brefs délais.

Si tel est le cas, merci d'avertir l'enseignant le plus rapidement possible.

En cas de problème d'ordre médical, adressez-vous au :

Centre de santé Xavier Francotte

Rue des Carmes, 22

4000 Liège Tél. : 04/223.47.16

16. Centre Psycho-Médico-Social (PMS)

Le P.M.S organise une permanence par semaine à l'école : le lundi de 8h30 à 9h dans le local face au bureau. Trois personnes sont en charge de notre école, il s'agit de :

- Madame Dominique Soiron (infirmière sociale)
- Madame Anne-France Verlaine (assistante sociale)
- Madame Lola Collon (logopède)

Notre centre PMS:

Rue Louvrex, 70

4000 Liège

Tél. : 04/254.97.40

17. Assurances - Accidents.

En cas d'accident à l'école, nous prévenons les parents le plus rapidement possible (dans ce but, merci de nous communiquer tout changement de numéro de téléphone et de veiller à être joignable) et nous leur demandons de se rendre chez le médecin avec leur enfant (ce dernier est d'ailleurs bien plus rassuré de se trouver avec ses parents).

Si les parents ne sont pas joignables, nous prenons les dispositions qui s'imposent.

Sachez que votre enfant est couvert par l'assurance à l'école et sur le chemin de l'école pour tout ce qui est « blessures ». Les dégâts matériels sont exclus.

Procédure à suivre pour obtenir le remboursement.

- Demander un formulaire à l'école ;
- Le faire remplir par un médecin qui examine l'enfant ;
- Rentrer le formulaire à l'école ;
- Aller à votre mutuelle pour le remboursement partiel et payer toutes les factures reçues.
- Remettre à l'école les factures, les preuves de paiements ainsi que votre numéro de compte bancaire.

18. Bibliothèque et centre de documentation.

La bibliothèque centre de documentation de notre école compte environ **2500** livres.

La plupart de ceux-ci sont neufs.

Afin de maintenir en état cet outil de travail, nous sommes obligés de prévoir un règlement d'utilisation de notre B.C.D.

1. Le livre s'emprunte pour une durée d'une semaine avec possibilité de prolonger. Pour prolonger la durée d'un prêt, l'enfant doit présenter le livre lors de son passage à la B.C.D.
2. L'emprunteur ne peut pas prêter son livre à un autre élève. En cas de détérioration ou perte du livre, les parents s'engagent à payer au **minimum 5 €** (somme variant bien entendu selon la valeur de l'ouvrage).

Projet éducatif de l'Institut Notre Dame du Rosaire

L'école a été fondée en 1902 par les Sœurs de la Providence. Notre projet éducatif se base sur celui de leur congrégation.

1. Se rendre proche et mettre en lien

- Avoir une attitude simple et humble
- Accueillir l'autre tel qu'il est avec ses richesses, ses limites, ses fragilités
- Favoriser un climat sécurisant permettant à l'enfant de grandir et de s'épanouir dans une relation de confiance mutuelle
- Etre disponible, assumer ses responsabilités et savoir être en retrait quand nécessaire

« Qui accueille en mon nom un enfant m'accueille moi-même » Mt 18,5

« Comme vous voulez que les hommes agissent envers vous, agissez de même envers eux »
Mt 7,12

2. Créer une relation pédagogique, faire grandir

- Croire en la potentialité de l'autre
- Mettre en valeur le positif et s'appuyer sur ce positif
- Rejoindre l'autre là où il se trouve, lui faire prendre conscience de ses richesses pour les faire progresser
 - o En responsabilisant
 - o En le rendant acteur de son propre développement
- Amener chacun au meilleur de lui-même par une attitude de bienveillance dans un cadre apaisant

« Jésus rejoint l'autre là où il est. Il rend l'homme « acteur » ... il découvre et libère ce qui est « possible » en l'autre. Le regard de Jésus est toujours un regard de bienveillance. En chacun, il voit les richesses profondes pour en faire surgir le meilleur »

Actes capitulaires des Sœurs de la Providence

3. Oser et inviter à oser

- Aider l'autre à donner un sens à sa vie
- Oser témoigner de sa foi, oser la présence spirituelle quelle qu'elle soit
- Oser proposer les valeurs évangéliques
- Oser accepter l'inattendu
- Avoir l'audace des nouveaux projets

« Bienheureux les artisans de paix car ils sont appelés fils de Dieu » Mt 5,9